Un label pour les artisans fiables et sérieux

La ville met à disposition de ses habitants une liste d'entreprises s'engageant sur la qualité des prestations.

MORANGIS

PAR LAURENT DEGRADI

SUR LA LISTE, LE NOM déjà d'une douzaine d'enseignes. Maçons, plombiers, chauffagistes, peintres, électriciens, mais aussi des spécialistes de l'assistance informatique ou de l'aide ménagère ont choisi de rejoindre le réseau des artisans « labellisés » par la mairie de Morangis. L'été dernier, la commune avait lancé l'idée de proposer à ses habitants une liste d'entrepreneurs fiables et sérieux.

Pour y figurer, les artisans volontaires ont adhéré à une charte dans laquelle ils s'engagent à respecter un cahier des charges bien précis. « Les signataires sont notamment tenus d'effectuer un premier déplacement gratuit, à établir un devis transparent et à le respecter mais aussi à se conformer à la législation du travail », énumère le maire Pascal Noury (DVG).

> **« ELLE PERMET AUX PERSONNES LES PLUS VULNÉRABLES DE SE PRÉSERVER DES ARNAQUES »**
> JEAN-PIERRE CHEVÉ, DÉPANNEUR INFORMATIQUE

LP/L.D.

Morangis, jeudi dernier. Jean-Pierre Chevé, dépanneur informatique, a signé la charte des artisans.

Autoentrepreneur à Morangis depuis cinq ans, Jean-Pierre Chevé fait partie des premiers signataires. « Nous avons participé à quatre réunions de mise en place de cette charte ainsi qu'à sa rédaction, raconte ce sexagénaire spécialisé dans le dépannage et l'assistance informatique. J'ai trouvé cette initiative très intéressante car elle permet aux personnes les plus vulnérables de se préserver des arnaques. » Si Jean-Pierre Chevé consacre 60 % de son activité aux entreprises, il intervient aussi beaucoup chez les particuliers. « J'ai environ 200 clients sur la ville. Ma présence sur la charte m'a apporté quelques interventions supplémentaires mais ce n'était pas le but. Cette charte correspond à la façon dont j'exerce déjà mon activité. Je fais du conseil gratuit par téléphone, du dépannage à distance et de la télémaintenance. Je m'engage aussi dans l'assistance et la mise en service du matériel et j'affiche une grille de tarifs très clairs. »

Cette charte des artisans s'inscrit dans la démarche de coopérative des Morangissois souhaitée par la ville. Après avoir mis sur pied des commandes groupées de fioul et bois de chauffage, la ville a proposé une mutuelle santé communale et a mis sur pied depuis peu un réseau de baby-sitting. « Pour y adhérer, il faut être majeur et disposer d'un casier judiciaire vierge, détaille Pascal Noury. La ville assure une formation aux gestes de premiers secours et aux règles administratives aux candidats retenus. Le fichier de baby-sitters est ensuite mis à disposition des familles. »

Qui, elles aussi, signent une charte de bon comportement notamment en matière de rémunération. « L'objectif est de rapprocher les personnes et de les informer, poursuit le maire. Pour la ville, cela n'a pas de coût financier mais il exige un investissement humain de la part du personnel de mairie. »